



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par l'Écoforum des organisations non gouvernementales d'Ouzbékistan, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Si personne ne doit être oublié, les populations des montagnes, qui comptent parmi les plus pauvres au monde, devraient occuper une place centrale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les politiques en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la faim, de l'égalité des sexes, du travail décent et de la croissance économique, de l'industrie et des infrastructures, ainsi que des communautés durables, doivent parvenir jusqu'aux populations les plus isolées et les plus marginalisées, y compris en altitude.

Trente-neuf pour cent des montagnards des pays en développement étant exposés à l'insécurité alimentaire, les initiatives en matière d'élimination de la faim et de promotion de la santé, du bien-être et d'un enseignement de qualité doivent cibler ces populations. Les zones montagneuses sont particulièrement exposées aux changements climatiques et aux catastrophes. À ce titre, elles devraient constituer une priorité mondiale compte tenu des nombreux services qu'elles procurent.

Il convient de redoubler d'efforts pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable en zone montagneuse, sans se satisfaire des trois cibles qui mentionnent expressément les montagnes au sein des objectifs 6 et 15.
